

PRO-EQUICONSEIL

CONSEIL EQUIN DES CHAMBRES D'AGRICULTURE



AIDES ECONOMIQUES

LES AIDES ÉCONOMIQUES DANS LA FILIÈRE CHEVAL

AIDES A L'INSTALLATION

Les jeunes de moins de 40 ans titulaires d'un diplôme agricole de niveau bac pro minimum qui s'installent dans le domaine du cheval pour la première fois peuvent bénéficier de la Dotation Jeunes Agriculteurs (voir la fiche "les dispositifs régionaux d'aide à l'installation spécifique à la filière équine"). Les modalités varient d'une région à l'autre qui est l'autorité de gestion. Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de l'aide à la création d'entreprise. Les plateformes "initiative emploi" peuvent accorder des prêts d'honneur.

AIDES SURFACIQUES DANS LE CADRE DE LA PAC

Dans la nouvelle programmation de la POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2023/2027, les professionnels de la filière équine peuvent bénéficier au même titre que les autres agriculteurs d'aides économiques sur la Surface Agricole Utile (surface fourragère + cultures) :

- Droits au paiement de Base
- Eco-régime
- Aide jeunes agriculteurs
- Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
- Mesure Agri environnementale
- Conversion à l'Agriculture Biologique

Des variations existent selon les régions.



POUR ALLER PLUS LOIN

Des fiches réglementaires plus détaillées sur le site PROAGRI : <https://info-reglementaire.proagri.fr>

Le guide des aides de la PAC de l'IFCE : <https://www.ifce.fr/ifce/parution-du-guide-des-aides-politique-agricole-commune/>

Les professionnels de la filière équine peuvent également bénéficier :

- Des aides conjoncturelles destinées aux agriculteurs : remboursement partiel de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques, plan d'aide France Agri Mer (coût alimentaire, trésorerie),
- Aides à l'investissement ou à la valorisation selon les régions (contrat de transition...),
- Aide dans le cadre de la prévention des accidents de travail (Mutualité Sociale Agricole).

DISPOSITIF ELEVAGE

Le Plan Stratégique National (PSN, anciennement PCAE) en élevage accompagne les investissements pour développer la performance économique, environnementale et sociale des élevages tout en accélérant leur transition agroécologique. Le financement est assuré par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et la Région. Les conditions d'éligibilité, le taux d'aide, les investissements éligibles diffèrent selon les Régions.

Les Organismes de Sélection (OS) gèrent les programmes d'élevage de chaque race : prime au naisseur, concours d'élevage... (liste disponible : <https://www.legifrance.gouv.fr>)



DOMAINE SPORTIF

- Renseignements auprès des Comités Départementaux d'équitation (CDE) et Comités Régionaux d'Equitation (CRE). Ce sont les interlocuteurs départementaux et régionaux de la Fédération Française d'Equitation.
- Certains Conseils Régionaux ou Conseils Départementaux peuvent accompagner l'investissement dans des infrastructures sportives (carrière, manège etc..) selon le projet de l'exploitant équin.

POUR ALLER PLUS LOIN

La Fédération des Conseils des Chevaux a créé une page interactive mise à jour régulièrement. Elle regroupe toutes les aides nationales, régionales et (selon les cas) départementales accessibles à la filière : www.federationconseilchevaux.fr

Projet lauréat REFLEX 2023

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**
Liberté
Égalité
Fraternité